COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

ATTESTATION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DES BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

1 – DU BON USAGE DES BACS

Deux bacs roulants sont mis à votre disposition :

- **un bac à couvercle vert** pour la collecte des ordures ménagères qui ne se recyclent pas (le couvercle est marron pour les résidants des communes de St Maurice l'Exil et de Clonas sur Varèze),
- **un bac à couvercle jaune** pour la collecte de vos emballages ménagers et journaux/magazines à recycler.

Ils sont la propriété de la Communauté de Communes mais il vous incombe de faire les démarches nécessaires selon les situations :

ENTRETIEN, PROPRETE
Pensez à me laver intérieur et extérieur avec un produit désinfectant

REPARATION
En cas de détérioration (couvercle, cuve, roues…)
Appelez directement la CCPR au 04.74.29.31.15

BAC VOLE
1 – Faites une déclaration en gendarmerie
2 – Présentez ou envoyez votre déclaration de vol à la CCPR

CHANGEMENT DE SITUATION
Vous déménagez, votre famille s'agrandit …
Appelez directement la CCPR au 04.74.29.31.15

2 – COLLECTE

- Présentez vos bacs roulants remplis correctement (consultez le guide de tri), couvercle fermé pour une garantie d'hygiène et de propreté et uniquement aux jours de collecte.
- Ne laissez aucun déchet et sac à côté ou sur le bac.
- Une fois vidé, pensez à le rentrer, il pourrait faire l'objet de détériorations éventuelles.

Rue du 19 mars 1962 BP 470 - 38554 St Maurice l'Exil cedex – Tél : 04.74.29.31.00. - Fax : 04.74.29.31.09.